

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 31  
 représentés : 3  
 pour : 26  
 abstentions : 7  
 contre : 1

**OBJET** : Vœu pour que les habitants du quartier « Foch-Fauvettes » puissent dormir pendant les travaux de géothermie du site de Bagneux 65 avenue Foch.

L'An deux mille quatorze, le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaients présents** : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, A.M. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAORISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés** :

JM. GASSELIN	à	M. FAYE
P. BUCHET	à	G. MERGY
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

**Absents excusés** : J. N'GALLE-EBOA

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Annie SOMMIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Considérant que depuis novembre 2014 les travaux de forage d'un premier puits, travaux ayant lieu 24h/24 et 7jours/7 créent de fortes nuisances sonores qui perturbent, voire privent de sommeil des centaines de fontenaisiens du quartier « Foch-Fauvettes », quartier situé en face du puits de forage.

Considérant que ces habitants sont excédés et l'ont fait savoir à la Municipalité par téléphone, mail et sur le terrain aux élus qui se sont déplacés sur le chantier.

Considérant qu'aucun moyen efficace de limitation de ces nuisances sonores à un niveau permettant de dormir n'a été jusqu'à maintenant proposé et que le mur antibruit annoncé sur le journal municipal de Bagneux à l'automne 2013 n'a pas été réalisé, semble-t-il du fait d'une inefficacité prévisible.

Considérant qu'un deuxième puits va être foré dès début janvier 2015 : durée prévue environ 7 semaines

## DEMANDE

**Article 1** : aux responsables de ce chantier : Ville de Bagneux, SIPPEREC, Sociétés DALKIA et BAGEOPS :

- Soit installer avant le début du nouveau forage des protections efficaces contre les nuisances sonores de ce chantier, protections permettant de dormir la nuit,

- Soit offrir gratuitement des nuits dans les hôtels avoisinants, permettant à tous ceux qui ne peuvent pas dormir chez eux à cause des nuisances sonores de ce chantier, de pouvoir enfin dormir.

**Article 2** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Maire de Bagneux
- M. le Président du SIPPEREC
- Les sociétés Dalkia et Bageops

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Et on signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire par délégation



Christian-BIGRET  
1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 02/01/2015  
Publication/Affichage le 05/01/2015  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services autorisé

v/ Bernard LAURENT

L'agent autorisé